



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Qualité du service public postal en Gironde

Question écrite n° 30443

Texte de la question

M. Pascal Lavergne alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la qualité du service public postal dans le département de la Gironde. L'État a confié au groupe La Poste, par la loi du 2 juillet 1990, modifiée par les lois du 20 mai 2005 et du 9 février 2010, une mission de service public concernant la contribution à l'aménagement et au développement du territoire. Afin de s'adapter aux nouveaux usages, La Poste a engagé une transformation de ses services et de son implantation que l'on connaît. Elle reste un service public nécessaire à un aménagement du territoire réussi, encore plus dans la crise que l'on connaît, pour conserver le lien absolument essentiel entre les Françaises et les Français. Cependant, force est de constater qu'à partir de la crise du covid-19, ce service public a pu être défaillant et continue parfois à l'être. Le constat est simple : la mission de service public de La Poste n'a pas toujours été assurée comme cela devait être le cas. La Poste est un maillon essentiel des territoires, elle est le nécessaire adjuvant de la vie quotidienne de millions de Françaises et de Français. Dès lors, il lui demande, face à ce constat, quelles sont les solutions envisagées pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Lavergne](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30443

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4136

Question retirée le : 11 août 2020 (Fin de mandat)